

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT (arrivé à 20h34)
Mme Aline OSTROWSKI
M. Florent BORDET
Mme Valérie DESFORGES
M. Denis HERMANT (arrivé à 20h34)
M. Joël L'HERMITE
M. François LEFEBVRE
M. Marc ALBERGE
M Guillaume HENON
Mme Astrid DEBUYSSCHER
M. Gérald ANSART

Et Mme Valérie NIVELLE-BATAILLE, secrétaire générale

Etaient absents excusés :

Mme Ambre FOULON (pouvoir à Mme Aline OSTROWSKI)
Mme Méлина LEGAGNEUR (pouvoir à M Florent BORDET)
Mme Nathalie DELOUBRIERE (pouvoir à M Gérald ANSART)

- 1. L'assemblée désigne M Florent BORDET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**
- 2. Approbation des derniers procès-verbaux du Conseil Municipal**

Aucune remarque : approbation à 12 voix pour.

3. Exonération de la taxe foncière

La LOI n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de la LOI de finances pour 2024 promulgue la possibilité aux communes d'exonérer partiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements qui ont fait l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique sous certaines conditions :

- Exonération pour les logements neufs achevés à compter du 01/01/2009, sous condition qu'ils soient titulaires du label bâtiment basse consommation énergétique. La durée totale d'exonération serait de 5 ans (2 ans après achèvement, en faveur des constructions neuves qui s'appliquent de plein droit et prioritairement).
- Exonération pour les logements anciens, selon des critères d'éligibilité (construction avant 01/01/1989) et ayant réalisé des travaux spécifiques. Un minimum de travaux doit être réalisé. L'exonération serait de 3 ans.

Astrid DEBUYSSCHER demande si cela remet en question l'exonération déjà en vigueur sur les logements neufs.

Réponse : cette nouvelle exonération n'impacte pas l'exonération actuelle des deux années pour les constructions neuves.

De plus, le vote d'aujourd'hui ne sera pris en compte par les services fiscaux, qu'à compter de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité (14 voix pour) la mise en place de ces deux exonérations.

4. Tarif de location des salles 5 et 6 de la Maison d'Aulne

Lors du dernier Conseil Municipal, la demande d'occupation gracieuse d'une salle à la Maison d'Aulne, par un professionnel, a été rejetée à l'unanimité.

De ce fait, une proposition de location a été proposée et Madame le Maire demande qu'il soit instauré un tarif de location pour les deux petites salles 5 et 6.

Elle suggère un montant de 8€ par demi-journée, avec un minimum de location de deux demi-journées afin d'atteindre le minimum de perception obligatoire de 15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (15 voix pour), le tarif de location des salles 5 et 6 de la Maison d'Aulne proposé par Madame le Maire.

5. Subvention pour l'Association « Pays des Coudriers »

La revue historique locale de l'association « Pays des Coudriers » existe depuis 33 ans.

La commune a reçu plusieurs exemplaires offerts par celle-ci, évoquant l'histoire de Villers-Bocage.

L'association sollicite une subvention, même minime, qui entraînera l'attribution gratuite des deux numéros annuels de la revue, à la commune.

Marc ALBERGE demande pourquoi la demande n'a pas été soumise à la commission des associations.

Il souligne qu'il est nécessaire de demander un bilan financier et de passer en commission, comme pour les autres demandes par les associations.

Madame le Maire indique que le vote est reporté.

François LEFEBVRE mentionne que le dernier numéro de la revue parle de la mare du village.

Joel L'HERMITE n'est pas d'accord avec le report, estimant que le journal est très intéressant, notamment pour la commémoration de la libération. Il demande la date du prochain vote. Madame le Maire précise que le vote aura lieu le 8 avril, lors du prochain conseil.

6. Subvention pour l'Association UMVB

L'Union Musicale de Villers-Bocage organise un week-end musical les 25 et 26 mai, pour célébrer ses 170 ans et sollicite une subvention exceptionnelle de 3900 €, pour l'organisation de cet événement.

Selon leur programme, La Garde Républicaine devrait être présente le samedi soir et un festival aura lieu le dimanche avec des harmonies du secteur.

Leur demande a été examinée par la commission au vu du programme et du bilan financier, et les membres ont émis un avis favorable sous réserve de l'exécution intégrale du programme (essentiellement la présence de la Garde Républicaine qui engendre la plus importante dépense) et la communication du bilan final.

Des membres de l'harmonie sont présents dans la salle pour présenter ces derniers et répondre aux questions des élus, ce qui conduit à une interruption de la séance à 20h53 et une reprise à 20h58.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité (15 voix pour) d'accorder une subvention exceptionnelle de 3900 € à l'UMVB, qui sera versée en deux fois :

2500 € avant l'événement et le solde, au vu du bilan final. Ce dernier pourra être revu à la baisse selon le résultat des dépenses engagées par l'association.

7. Achat de la désherbeuse : contrat tripartite ou convention de location

François LEFEBVRE rappelle les différentes fonctions de la machine (désherbage, hydro-curage, arrosage, nettoyeur haute pression à l'eau chaude et froide). Le désherbage par la vapeur d'eau remplace totalement

l'usage des produits chimiques. Plusieurs solutions existent en France, mais la plus efficace serait celle retenue lors du dernier Conseil, car la machine monte à une température plus élevée, permettant ainsi d'exploser les cellules des plantes plus facilement et rapidement.

Madame le Maire avait émis la possibilité d'acheter la machine avec deux autres communes. L'une d'elle a déjà décidé de ne pas co-contracter ce matériel. De plus, le fournisseur ne peut émettre la facture qu'à une seule entité. Madame le Maire propose de voter pour l'achat de ce matériel et de réfléchir à la faisabilité d'offrir aux communes voisines une prestation ou la location du matériel.

Denis HERMANT exprime son opposition à la collaboration avec d'autres communes, craignant les frais supplémentaires en cas de panne ou de mauvaise utilisation de la machine. Il propose que la location soit accompagnée du personnel formé à l'utilisation de la désherbeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix pour) d'acheter la machine uniquement pour la commune.

8. Proposition AXA

Un commercial de la compagnie AXA a rencontré Madame le Maire pour proposer des contrats santé aux particuliers. Le Conseil municipal souligne la présence d'un assureur local (AXA) et s'interroge sur la nécessité d'une délibération ainsi que sur le rôle de la commune dans ce type de prestation. Il est noté que la personne rencontrée ne fait pas partie de cette agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse à 14 voix contre et une abstention.

9. Service civique solidaire seniors

Aline OSTROWSKI présente le service civique solidaire seniors pour l'embauche de 2 jeunes chargés de rendre visite aux personnes âgées de la commune. Le coût pour la commune est de 113,35 € par mois et par jeune. Une structure accompagnera la commune dans le recrutement et l'accueil de ces jeunes, assurant la gestion administrative et l'encadrement. Cette structure prendra en charge 50% des frais communaux. Le coût pour un binôme avec un contrat de 24 heures par semaine sera donc au final de 113,35 € par mois. Le CCAS sera la structure accueillante, avec deux référents communaux désignés. Une convention et une fiche de mission ont été préparées. François Lefebvre indique que 20 personnes âgées de la commune pourraient être bénéficiaires de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (15 voix pour) le recrutement de deux jeunes en service civique solidaire.

10. Proposition de vente du bâtiment loué pour la crèche

La directrice de la crèche a envoyé un courrier pour demander une contre-proposition concernant l'achat du bâtiment que la crèche loue depuis plusieurs années. Madame le Maire indique que la première proposition était d'un montant de 150 000 €. Le conseil avait délibéré pour une vente à 210 000 €, mais une estimation réalisée par un notaire à la demande de la directrice suggère un prix de vente entre 175 000 et 180 000 €. Madame le Maire propose une vente à 190 000 €.

La directrice étant présente dans la salle, le conseil souhaite interrompre la séance pour échanger avec elle. Interruption de la séance à 21h39, reprise à 21h49.

Joël demande si nous pouvons déléguer à Madame le Maire le pouvoir de négocier le tarif selon le retour de la directrice. Madame le Maire propose de voter pour une vente de 190 000 € et de négocier à nouveau le montant de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à 14 voix pour et une abstention, pour une vente à 190 000€ et autorise Madame le Maire à négocier cette vente.

11. Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat au personnel

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait accepté, lors du dernier Conseil, de verser une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat au personnel éligible de 300 €.

Après saisine du Comité technique du Centre de Gestion de la Somme, les collègues d'élus de du personnel ont émis un avis favorable au versement de cette prime.

Madame le Maire propose de délibérer et le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (15 voix pour).

12. Délégation de signature des autorisations d'urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la préfecture demande de désigner un autre conseiller pour signer les autorisations d'urbanisme, quand Madame le Maire et le 1^{er} adjoint, délégué à l'urbanisme sont empêchés.

Il est proposé d'attribuer cette délégation à la 2^{ème} adjointe au maire, Aline Ostrowski.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité (15 voix pour).

13. APER

François Lefevre présente le compte rendu de la réunion publique du 5 mars 2024.

Il existe trois sources d'énergies renouvelables potentielles dans la commune : photovoltaïque, méthanisation et éolien.

Les commentaires enregistrés dans le registre par les personnes présentes ont été présentés. Un débat a eu lieu entre les 28 personnes présentes lors de cette réunion publique.

Enfin, un vote a été émis pour avis au conseil municipal.

Il ressort de ce compte rendu que les habitants sont favorables à l'énergie photovoltaïque, ont un avis mitigé sur la méthanisation en raison de la possibilité de nuisance olfactive des matières en attente de méthanisation, et sont opposés à l'utilisation de terrains agricoles pour alimenter les méthaniseurs. En revanche, ils sont favorables à la méthanisation des déchets uniquement avec une installation éloignée des habitations.

Concernant l'énergie éolienne, l'avis est défavorable car cela a un impact négatif sur l'environnement. Les zones définies par la DDTM ne sont pas jugées logiques car le terrain est escarpé. De plus les personnes considèrent que le département possède suffisamment d'éoliennes.

Le Conseil municipal souhaite laisser les personnes présentes dans la salle s'exprimer sur ce sujet.

Interruption à 22h11, reprise à 22h14.

Madame le Maire propose de voter par énergie :

- Photovoltaïque : Zone définie plus précisément sur la délibération : 15 voix pour.

- Méthanisation : Zone ZAC Montignette pour une méthanisation des déchets ménagers uniquement : 5 voix contre, 3 abstentions, 7 voix pour.

- Eolien : Aucune zone possible d'accélération. 15 voix pour.

Questions diverses :

- Madame le Maire informe avoir reçu un courrier de la Poste signalant une diminution des horaires d'ouverture de l'agence de la commune.
Modification à compter du 27 mai 2024 : fermeture le lundi, ouverture du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.
Madame le Maire propose de prendre contact avec les maires des communes impactées par ce changement, afin de rencontrer un cadre de La Poste pour éviter que le bureau de poste de Villers-Bocage, ne disparaisse ou ne devienne une agence communale.

- Information sur la journée de citoyenneté organisée par le Comité des fêtes le samedi 16 mars : Le matin, ce sera le nettoyage du village et l'après-midi, il y aura une animation avec le vide grenier de l'association « ensemble, c'est tout ». Les élus sont invités à participer à cette manifestation.
- Marc ALBERGE s'interroge sur la raison pour laquelle les animaux de la mare rentrent dans les propriétés privées pour se nourrir. Il demande pourquoi la commune ne nourrit plus les animaux comme avant. Didier TARGIT répond qu'il est interdit de les alimenter et que la commune a cessé de le faire depuis près de 3 ans.
- Didier TARGIT présente l'avancement des travaux du lotissement quartier du Petit Bois – phase n°3. Un problème de télécommunication impacte les habitants car l'absence de ligne internet pénalise fortement ceux récemment installés. La commune est consciente de ce problème et Didier TARGIT fait le nécessaire auprès d'Orange pour les obliger à installer le réseau en cuivre. Il rappelle que depuis fin 2018, Orange n'est plus dans l'obligation d'installer des lignes RTC. L'installation de la fibre est en cours et une réunion a lieu ce mercredi 13 mars. L'installation des numéros de rue sera réalisée par une entreprise à partir de la semaine du 18 mars. Les travaux de voirie commenceront à compter d'avril et l'éclairage public sera installé début septembre.
- Valérie DESFORGES signale que la réunion de la commission des associations se tiendra le vendredi 27 mars suite à la demande de subvention du Pays des Coudriers
- Didier TARGIT rappelle que la Commission voirie se tiendra le mercredi 20 mars à 18h30, avec à l'ordre du jour, l'aménagement du centre bourg et le pourtour de la mare.

Séance levée à 22h42.